

# FILIERE HOTELLERIE ET RESTAURATION

## Reprendre et diriger une entreprise en hôtellerie restauration

### Conditions requises :

Salarié en congés formation

Demandeur d'emploi

Porteur de projet de reprise d'un établissement du secteur de l'hôtellerie restauration

### Sélection :

Dossier de candidature et curriculum vitae

Présentation écrite du projet de reprise

Entretien de sélection : le candidat doit argumenter et défendre son projet de reprise

### Validation :

Attestation de fin de formation

### Objectifs de la formation :

Constituer un dossier pour la reprise et/ou la direction d'un établissement

Acquérir des compétences de gestion d'une entreprise (personnel, commercial, financier, juridique).

Découvrir et décrire les différents postes de l'hôtellerie restauration.

Se constituer un réseau lié à la profession et au projet.

### Contenu de la formation :

- Compétences transversales :

Informatique

Test Anglais...

- Compétences management :

Ressources humaines,

Techniques d'organisation,

Réglementation en vigueur

- Compétences commerciales :

Étude de marché

Stratégie commerciale...

- Compétences en gestion et juridique :

Optimiser ses approvisionnements

Maîtriser les tableaux d'étude

Gestion

### Modalités pédagogiques :

Formation animée par des professionnels et des formateurs issus du secteur de l'hôtellerie restauration

Interactive, basée sur le travail individuel et le travail de groupe

Accompagnement individualisé des projets en formation et à distance.

**Durée de la formation :**

Formation de 630 heures se déroulant du 8 novembre 2011 au 23 mars 2012 et s'articulant de la façon suivante : 560 heures au centre de formation et 70 heures de stage en entreprise.

La formation se déroule en temps plein avec une durée hebdomadaire de 35 heures en centre et en entreprise.

**Emplois visés :**

Chef d'entreprise,  
Directeur(trice) d'un hôtel ou d'un restaurant,  
Gérant(e) d'un hôtel ou d'un restaurant  
Exploitant

**Statut :**

	Conditions de prise en charge	Rémunération
Demandeurs d'emploi	Prise en charge possible du coût de la formation	Indemnités chômage ou rémunération versée par la région
Salarié (Congé Individuel de Formation)	Prise en charge du coût de la formation et du salaire par le FONGECIF.	Maintien de 80% à 100% de la rémunération

**Lieu de formation :**

Etablissement de formation d'Angers, Centre Pierre Cointreau

**Contact :****Chambre de commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire**

Nelly LEBLANC

Tél. : 02 41 20 53 40

Email : [nelly.leblanc@maineetloire.cci.fr](mailto:nelly.leblanc@maineetloire.cci.fr)

[www.cciformation49.fr](http://www.cciformation49.fr)

